

LA NOBLESSE BOURBONNAISE FACE AUX GUERRES DE RELIGION. L'ASSASSINAT DE GUILLAUME D'APCHON (1566)

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Lors de la dernière séance mensuelle de l'année, les *Amis de Montluçon* ont tenu leur assemblée générale annuelle.

Le président Jean-Paul Michard présente, à l'aide d'un diaporama, le bilan des activités de la saison écoulée : séances mensuelles, excursions. Il rappelle que les *Amis de Montluçon* ont prêté 16 fossiles de leur collection à la ville de Commentry pour l'exposition « *Trésors fossiles* » organisée avec le Muséum national d'histoire naturelle de Paris.

La lettre mensuelle, rédigée chaque mois par notre secrétaire général Maurice Malleret, a été expédiée à 76 adhérents. Le président précise qu'elle est aussi disponible sur le site internet de la société où elle peut être téléchargée gratuitement.

La bibliothèque continue de s'enrichir par achat d'ouvrages mais aussi grâce aux dons des auteurs et de nos adhérents. Les adhérents de la société peuvent consulter ou emprunter les ouvrages en s'adressant au bibliothécaire Michel Pille.

Ce bilan d'activités est approuvé à l'unanimité.

Ensuite Marie-Hélène Meurville présente le bilan financier qui laisse apparaître un excédent de 960,33 € sur l'exercice, avec 13 900,63 € en recettes et 12 940,30 € en dépenses. Le bilan financier est approuvé à l'unanimité, après quoi le président remercie la trésorière pour la rigueur avec laquelle elle tient les comptes de la société.

Enfin le président propose à l'assemblée de porter la cotisation annuelle de 25 € à 27 €. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Avant de clore cette assemblée générale, il est procédé au renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration. Sont rééligibles cette année : Mmes Claire Guichard-Guy, Agnès Moyer, Christiane Daubert, MM. Maurice Brun, Bernard Forestier, Maurice Malleret, Georges Rigondet, Olivier Troubat. Afin de compléter le conseil d'administration, suite aux décès de ces deux dernières années (MM. Guy et Marty), le président propose d'élire Mme Danielle Brindel. Toutes ces personnes sont réélues ou élues à l'unanimité.

L'ordre du jour de cette assemblée générale annuelle étant épuisé, la séance mensuelle reprend son cours et la parole est donnée à Samuel Gibiat qui présente la conférencière du jour : Anne-Valérie Solignat, docteur en histoire et enseignante à l'université de Rennes.

Maurice Malleret

À noter sur votre agenda...

Vendredi 14 janvier 2011, 17 h 30,
Salle Salicis


Pierre MAZATAUD :

- Tradition et innovations dans le jeune lycée d'une ville « manufacturière » sous la III^e République

Vendredi 11 février 2011, 17 h 30,
Salle Salicis

Philippe BARDELOT :

- Jean Boucher (1575-1633), un peintre du Grand Siècle en Berry.



Le président et le conseil d'administration des Amis de Montluçon présentent leurs meilleurs vœux aux lecteurs de la lettre mensuelle

LA NOBLESSE BOURBONNAISE FACE AUX GUERRES DE RELIGION. L'ASSASSINAT DE GUILLAUME D'APCHON (1566)

Les guerres de religion éclatèrent dans le royaume de France avec le massacre de Wassy, le 1^{er} mars 1562. Le Bourbonnais, qui vit au mois de juin la constitution de la première assemblée protestante de la province à Moulins, reste à l'écart des opérations militaires. Ce calme relatif permit à la famille royale et à la cour de séjourner longtemps en Bourbonnais et en Auvergne pendant le tour de France royal que le jeune roi Charles IX mena de 1564 à 1566.

C'est dans ce contexte qu'intervint l'assassinat d'un jeune noble Bourbonnais, rejeton d'une des familles les plus puissantes de la province. Au début du mois de septembre 1566, Guillaume d'Apchon, jeune écuyer du duc d'Anjou et homme d'armes du comte de Montpensier, mourait assassiné sur les terres du vicomte d'Aubeterre en Saintonge. Le vicomte, François Bouchard, un parpaillot, avait commandité le meurtre. Aussitôt la nouvelle parvenue aux oreilles de Marguerite d'Albon, la mère de la victime, celle-ci prit la tête d'une vendetta qui, par bien des aspects, s'apparentait à la *faide médiévale*¹.



Blason de la famille d'Apchon

On peut suivre pas à pas la vengeance de la famille d'Apchon grâce au compte-rendu des dépenses que fit le frère de la victime, Antoine d'Apchon, en Saintonge et à Paris, pour mener l'enquête et traquer les assassins. Ce document, conservé aux archives départementales de l'Allier dans la série E, est riche d'enseignement sur la capacité de mobilisation de la haute-noblesse

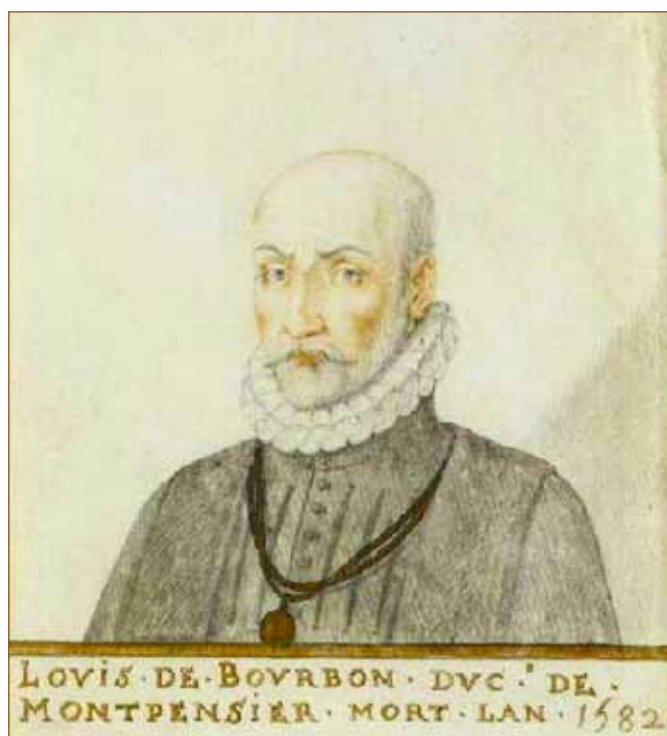
provinciale pour défendre son honneur et son sang. Elle permet également d'aborder la question du devoir de piété que chacun d'eux entretenait avec les siens. S'appuyant sur une parentèle nombreuse et puissante, la mère éplorée organisa minutieusement la vengeance en intervenant à tous les niveaux de pouvoirs, du plus bas échelon local à celui de la reine-mère, au sommet de l'État. Cette vendetta lignagère, tout comme le meurtre, banal en apparence, s'insérait en fait tant dans le cadre des violences entre catholiques et protestants que dans



Portrait du roi Charles IX

la nécessité d'affirmer farouchement le pouvoir local des maisons d'Apchon et d'Aubeterre. Touchée en ce qu'elle avait de plus cher, - le patrimoine humain de ses hommes jeunes, promis à un bel avenir - la famille fit montre de sa force par le moyen de la *faide* qui permettait d'exprimer la capacité de mobilisation et l'étendue du pouvoir des Apchon. Les Apchon firent du malheur qui les frappait un bel exemple de renforcement de leur pouvoir lignager, mettant à leur profit les bouleversements du temps des guerres de religion.

Le meurtre de Guillaume d'Apchon apparaissait au premier chef comme une affaire d'honneur, non préméditée, entre soldats dont les troupes se trouvaient désœuvrées depuis la fin de la première guerre de religion, sanctionnée par la signature de l'Édit d'Amboise au printemps 1563 qui mettait fin à la première guerre de religion. Homme d'armes de la compagnie de Louis II de Montpensier, prince catholique auvergnat, Apchon passait en Saintonge avec quelques camarades sur les terres de François Bouchard, vicomte d'Aubeterre. Ce dernier était alors à la tête des troupes huguenotes chargées de défendre Tours mais elles avaient dû se retirer à Poitiers avec l'application de l'édit de pacification. Croisant le chemin du jeune imprudent, deux inconnus, des hommes du vicomte semble-



Portrait de Louis II de Bourbon (1513, Moulins, 1582, Champigny)

t-il, attaquèrent la petite bande qui s'était rendue impunément sur la vicomté. Apchon, blessé à mort, eut juste le temps de faire envoyer un courrier aux siens pour les prévenir de l'attaque.

Aussitôt alertée, sa mère, Marguerite d'Albon, dépêcha son second fils, Antoine, seigneur de Chanteloube et de Cérézat, pour se rendre au chevet de son frère. Dans le même temps, il écrivait au seigneur d'Aulmont, lieutenant de la compagnie de Montpensier, afin d'obtenir de lui l'envoi de plusieurs hommes d'armes de la compagnie : l'expédition punitive, menée à des fins privées, était formée à partir des parcelles de l'armée royale, au chômage depuis la signature de la paix.

Avec les hommes d'armes de la compagnie de Montpensier, Antoine d'Apchon se rendit au chevet de son frère. Alors qu'il était désormais acquis que le jeune Guillaume ne survivrait pas, la vengeance franchit un degré supplémentaire, outrepassant les limites d'une embuscade entre troupes privées ennemies. Le seigneur de Chanteloube poursuivit l'enquête. Ayant identifié les deux hommes de mains du vicomte, les dénommés Grignauld et Frechon, il put alors désigner clairement le vicomte, secondé par son beau-frère François des Plans, comme le commanditaire du meurtre de son frère.

En apparence, l'affaire d'Aubeterre plaçait la religion, mais aussi les rivalités entre Grands, au cœur de l'instrument de la vengeance. Le catholique Guillaume d'Apchon, écuyer de Montpensier, avait eu maille à partir avec le calviniste François Bouchard, familier de Condé et chef des religionnaires de Saintonge. L'explication semble simple : calvinisme contre catholicisme et Condé contre Montpensier, conjugué à la provocation de l'honneur militaire entre un jeune écuyer et un vieux chef de guerre expérimenté. Mais le passé du vicomte d'Aubeterre et des siens m'a cependant incitée à reléguer au second plan cette vision de l'assassinat.

Une première analyse n'établit l'existence d'aucun lien particulier entre les Bouchard d'Aubeterre et les Apchon. Au contraire, il s'agissait de deux familles étrangères l'une à l'autre. Mais l'analyse et le recoupement de diverses généalogies, construites à partir des femmes et des liens de parenté féminins, éclairent les motivations de l'assassinat. Le malheureux Guillaume ne fut pas à l'origine du tort qui lui fut causé. Mais par les mécanismes d'entraide, et aussi d'inimitiés, qui animaient les connexions entre individus de maisons distinctes, il se trouva au cœur des ressentiments



Portrait de Jacques d'Albon

des Aubeterre. Guillaume d'Apchon se trouvait au centre, par le biais des parentés et des alliances féminines, d'une haine accumulée depuis deux générations entre les Aubeterre, les Pompadour et les Lustrac. Le mariage de son oncle Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André, avec une demoiselle de Lustrac, fit glisser doucement mais sûrement le conflit chez les Albon. Le mariage de l'unique sœur du maréchal avec Artaud d'Apchon acheva d'assimiler et d'identifier les Apchon comme leurs parents, et comme les générateurs du mobile du ressentiment.

Un double mobile dressait les Bouchard d'Aubeterre face aux Apchon avec un point d'achoppement convergent : la propriété de la vicomté d'Aubeterre qui fut disputée par des solidarités féminines. Avant de partir à Genève, François Bouchard, l'aîné de sa maison, avait liquidé une grande partie de ses biens afin de soutenir Calvin. Il avait cependant conservé la vicomté d'Aubeterre dont il avait confié l'usufruit à son cadet Robert, en attendant le retour de jours meilleurs pour la noblesse calviniste de France.

Mais leur belle-mère, Marguerite-Isabeau de Pompadour, seconde épouse de leur père, profita de l'absence du vicomte pour dépouiller les enfants du premier lit de son mari afin de faire passer la vicomté dans les biens de sa nièce, Marguerite de Lustrac, mariée à l'un des hommes les plus puissants du royaume : le maréchal de Saint-André.

À cette première tentative de spoliation, en répondit une seconde qui dépassait les cadres de compréhension de la parenté pour trouver une jonction avec les bouleversements politiques du moment. En 1560, François Bouchard d'Aubeterre apparaissait au premier rang des conjurés d'Amboise et il fut l'un des rares à garder la vie sauve. Après la découverte du complot, il fut innocenté grâce à l'intervention du maréchal de Saint-André. Mais l'intervention du maréchal ne fut pas gratuite car il monnaya la vie sauve contre la vicomté d'Aubeterre. Le roi gracia Bouchard d'Aubeterre mais il confisqua ses biens qui furent confiés à Jacques d'Albon. Le dessein initié depuis une dizaine d'années par Marguerite-Isabeau de Pompadour s'était enfin réalisé : Saint-André, une des figures de proue du catholicisme politique, était parvenu à dépouiller le calviniste Bouchard d'Aubeterre de sa vicomté.

Voici résumés en quelques mots l'intrigue et les motifs de la formation de la haine des Bouchard d'Aubeterre à l'encontre des Albon et des Apchon. La mort de Jacques d'Albon, puis celle de sa fille unique Catherine en juin 1564, firent de sa tante Marguerite

d'Apchon, l'unique héritière des biens des Albon. Plusieurs motifs se télescopèrent dans l'assassinat de Guillaume d'Apchon.

Si les hommes furent les victimes, les femmes occupèrent le devant de la scène et elles animèrent autant le prétexte de l'affrontement que l'organisation de la vengeance. La vendetta fut attisée par les femmes tandis que les hommes n'en furent que les exécutants armés. Marguerite d'Apchon, mère de la victime, fut bien l'actrice principale de la vendetta en ordonnant à ses fils la marche à suivre pour traquer les assassins mais aussi pour agir directement auprès de la reine-mère pour obtenir justice. Elle joua sur deux tableaux complémentaires : la justice de réparation, par le biais de la vendetta, et la justice de condamnation, en déposant un recours auprès du Conseil du Roi.

La vengeance des Apchon prit tout d'abord la forme de la justice de réparation, qui mettait normalement fin à l'engrenage de la vendetta. À cette expédition armée punitive, dont on ne connaît pas les conséquences si ce n'est qu'elle réussit à faire prisonniers Frechon et Grignauld, répondit les actions judiciaires que Marguerite d'Apchon déposa dans le même temps.

Mais les Apchon n'eurent finalement qu'un gain de cause pondéré, la reine-mère ne souhaitant sans doute pas exacerber l'hostilité entre les deux adversaires, ni attaquer trop frontalement une puissante famille calviniste, proche de Condé. Charles IX gracia le vicomte d'Aubeterre qui eut la vie sauve, mais il le déposséda de ses biens. En somme, Aubeterre se retrouvait dans la situation qui avait suivi la conjuration d'Amboise. Il reprit alors les armes dans les rangs de Condé lors de la troisième guerre de religion. Par arrêt du 6 avril 1569, il fut condamné à mort par le parlement de Bordeaux, comme tous les chefs protestants de la Guyenne, de l'Aunis et de la Saintonge, mais la sentence ne fut pas exécutée. Il mourut assassiné dans son lit en 1573 par un catholique qui lui reprochait d'avoir été au nombre des conjurés et d'avoir participé à l'assassinat du duc de Guise. Les Apchon eurent temporairement droit à la vicomté d'Aubeterre mais sans jamais pouvoir en prendre possession.

Anne-Valérie Solignat

SOUS LES ENDUITS ■ Précieuse découverte au château de Bien-Assis dans une salle à restaurer

Et le décor mural apparut...

Titre du journal
La Montagne du
15-12-2010

Titre de l'hebdomadaire
La Semaine de l'Allier
du 23-12-2010

À la fin de l'assemblée générale, le président signale la découverte de peintures murales dans une des salles du château de Bien-Assis. Cette découverte a été faite par Agnès Moyer et Jacky Chanudet lors de sondages réalisés sur les murs de la salle avant des travaux de restauration prévus pour la fin de l'année 2010. Agnès Moyer donne alors quelques informations sur cette découverte.

Un relevé de l'artiste montluçonnais Maurice Vignier (1900-1928), signalait une peinture sur le manteau de la cheminée de cette salle, incitant Agnès Moyer et Jacky Chanudet, munis de scalpels, à gratter les différentes couches de badigeon appliquées aux cours des décennies pour découvrir sur tous les murs de la pièce des tracés noirs représentant des personnages ou des éléments d'architecture. Ces tracés ont été réalisés à l'aide de pigments noirs provenant de la calcination de noyaux de pêche ou de sarments de vigne.

Ces peintures qui pourraient dater de la fin du XV^e ou du début du XVI^e siècle sont probablement uniques dans le bassin montluçonnais.

L'examen plus approfondi de ces peintures a été confié à Jean-Yves Bourgain, restaurateur de fresques, qui va faire les prélèvements et examens nécessaires pour les dater avec plus de précision. Le dossier qu'il remettra permettra à l'association de rechercher un financement auprès des collectivités et des services de l'État.

Un trésor dévoilé à Bien-Assis
Des décors muraux ont été découverts au château de Bien-Assis.
Dissimulés sous un enduit de chaux, ils dataient du XV^e siècle.

